

**N
O
V
E
M
B
R
E

2
0
2
3**

ACTES RÉGLEMENTAIRES

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 30 novembre 2023

www.regionreunion.com

**Mis à la disposition du public pour consultation au Service de Documentation
de l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin –
Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9**



REGION REUNION
www.regionreunion.com



Sommaire des arrêtés

1 - ARRÊTÉ DAJCP N° 23009370.....
PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA RÉGION RÉUNION POUR SIÉGER AU SEIN
DU JURY DE CONCOURS KREOLAB RELATIF À L'APPEL À PROJET URBAIN INNOVANT (APUI)
RÉALISÉ SUR LE TERRITOIRE DU TCO

2 - ARRÊTÉ DAJCP N° 23009372.....
PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA RÉGION RÉUNION POUR SIÉGER AU SEIN
DU JURY DE CONCOURS KREOLAB RELATIF À L'APPEL À PROJET URBAIN INNOVANT (APUI)
RÉALISÉ SUR LE TERRITOIRE DU TCO



ARRETE DAJCP N° 23009370

PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA REGION REUNION

**pour siéger au sein du jury de concours KREOLAB
relatif à l'appel à projet urbain innovant (APUI) réalisé sur le territoire du TCO**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL,

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.4231-3 ;
- VU** la délibération de l'Assemblée Plénière n°20210005 du 02 juillet 2021 portant élection de Madame Huguette BELLO en qualité de Présidente du Conseil Régional de la Région Réunion ;
- VU** la délibération de l'Assemblée Plénière n°20210007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- VU** la convention constitutive du GIP Ecocité du 12 décembre 2018 ;
- VU** le règlement de consultation KREOLAB ;
- Considérant** que le GIP Ecocité dont la collectivité régionale est membre a lancé en juillet 2022 un appel à projet urbain innovant (APUI) dit KREOLAB qui a pour objectif de proposer des démonstrateurs de l'Ecocité exemplaires et innovants sur 7 sites localisés sur le Territoire de la Côte Ouest (TCO) ;
- Considérant** que les collectivités signataires de la convention d'engagement se sont engagées à prendre part au jury de désignation des finalistes puis des lauréats ;
- Considérant** qu'il convient de désigner les représentants de la Région pour siéger au sein du jury KREOLAB.

A R R E T E :

- Article 1 :** Monsieur Guillaume HOAREAU, Responsable Pôle Aménagement Économique à la Direction de l'Attractivité du Territoire, est désigné en qualité de représentant de la Région Réunion pour siéger **le 30 novembre 2023** au sein du jury de concours KREOLAB relatif à l'appel à projet urbain innovant (APUI) réalisé sur le territoire du TCO.
- Article 2:** La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'Etat, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Notifié le :
Monsieur Guillaume HOAREAU

Fait à Saint-Denis, le **30 NOV. 2023**

La Présidente du Conseil Régional



Huguette BELLO



ARRETE DAJCP N° 23009372

PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA REGION REUNION

**pour siéger au sein du jury de concours KREOLAB
relatif à l'appel à projet urbain innovant (APUI) réalisé sur le territoire du TCO**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL,

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.4231-3 ;
- VU** la délibération de l'Assemblée Plénière n°20210005 du 02 juillet 2021 portant élection de Madame Huguette BELLO en qualité de Présidente du Conseil Régional de la Région Réunion ;
- VU** la délibération de l'Assemblée Plénière n°20210007 du 02 juillet 2021 relative aux délégations de compétences à la Présidente du Conseil Régional ;
- VU** le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- VU** la convention constitutive du GIP Ecocité du 12 décembre 2018 ;
- VU** le règlement de consultation KREOLAB ;
- Considérant** que le GIP Ecocité dont la collectivité régionale est membre a lancé en juillet 2022 un appel à projet urbain innovant (APUI) dit KREOLAB qui a pour objectif de proposer des démonstrateurs de l'Ecocité exemplaires et innovants sur 7 sites localisés sur le Territoire de la Côte Ouest (TCO) ;
- Considérant** que les collectivités signataires de la convention d'engagement se sont engagées à prendre part au jury de désignation des finalistes puis des lauréats ;
- Considérant** qu'il convient de désigner les représentants de la Région pour siéger au sein du jury KREOLAB.

A R R E T E :

Article 1 : Madame Prisca GRONDIN, Chargée de mission Innovation à la Direction de la Recherche et de l'Innovation, est désignée en qualité de représentante de la Région Réunion pour siéger **le 1^{er} décembre 2023** au sein du jury de concours KREOLAB relatif à l'appel à projet urbain innovant (APUI) réalisé sur le territoire du TCO.

Article 2: La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'Etat, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Notifié le :
Madame Prisca GRONDIN

Fait à Saint-Denis, le **30 NOV. 2023**

La Présidente du Conseil Régional

Huguette BELLO